



Pumpernickel

Expression (Liberté d')

TRISTE numéro 33 qui aurait dû être, comme les années passées, celui de l'anniversaire, le huitième, d'un journal indépendant, insolent et espiègle. Au lieu de cela, une ligne de défense vous est présentée, pour manifester que face à la démesure et à l'outrance, force restera à la résistance et au refus de l'intimidation.

"Bip... & Bip..." n'y sont pas allés de main morte. Ils réclament des sommes astronomiques, abracadabrantesques aurait dit le président de la République. Chacun appréciera.

L'autre volet de l'affaire, cest le silence qui entoure cette affaire. Pourquoi sont-ils si discrets, pourquoi l'information a-t-elle tant de mal à circuler ?

Pumpernickel brise le mur du silence qui entoure cette plainte. Ensuite, à vous d'en tirer tous les enseignements et toutes les conséquences.

Bonne lecture, et rendez-vous en décembre avec les rubriques habituelles, plus insouciantes et plus conformes à l'esprit de ces pages.

Antoine Michon

Cité à comparaître

'A LA DEMANDE de Monsieur Pierre Bertrand, élu[...], de Monsieur Joseph Rich-ter, retraité et élu[...] et de la communauté de communes du

pays de Wissembourg [...], vous êtes cité à comparaître le 20 octobre 2003 au Palais de Justice." Ainsi commence cette incroyable histoire qui m'amènera à être jugé

pour un délit de presse par le tribunal correctionnel de Strasbourg.

Les pages qui suivent sont pleines d'aménités. On passera sur l'infraction à l'ours, ce petit encadré où figurent les coordonnées du directeur de publication et les numéros ISSN et de CPPAP. Faisons remarquer que

ces deux numéros ne figurent pas sur l'organe de la mairie... Nous verrons bien.

Les griefs exposés sont introduits par un paragraphe qui mérite d'être recopié :

"La publication revêt une tonalité marquée à gauche [...]. C'est pourquoi la revue soutient l'opposition municipale [...] et que le journal,

destiné à jeter la suspicion sur l'honnêteté de la gestion de la majorité politique est instrumentalisé à des fins partisanses." Jusqu'à présent, on m'avait reproché d'instrumentaliser les autres, voilà que Pumpernickel serait la marionnette des élus de l'opposition. Ah bon ! (suite page 2)



les comptes 2002-2003 de Pumpernickel

dépenses :

septembre	:	87,00
décembre	:	127,60
mars	:	127,60
juin	:	127,60

total : 469,80

recettes (dons, abonnements):

septembre	:	137,00
décembre	:	229,00
mars	:	171,00
juin	:	95,00

total : 632,-

COMME l'an dernier, Pumpernickel est en bonne santé financière, avec un excédent de 162,20 euros [moins 30 euros pour la confection d'un tampon] qui s'ajoute aux 309,30 euros précédents. Il convient d'y ajouter 155 euros que quelques-uns d'entre vous m'ont adressés à la suite de l'initiative de la mairie. Il n'y a pas encore le feu au lac. Vous serez tenus au courant des évolutions financières au fur et à mesure du cheminement du procès. Que chacun trouve ici l'expression de ma gratitude pour l'aide irremplaçable, morale en particulier, que vous apportez au fonctionnement de cette tribune.

"Pumpernickel", directeur de publication : Antoine Michon paraît en mars, juin, septembre et décembre
dépôt légal : à parution ; n° ISSN : 1271-6332
n° CPPAP : 0405 I 82960
téléphone : 06 75 58 71 14

reprographié à 750 exemplaires par "medialogik"
Husarenlager 6a – 76187 Karlsruhe
Téléphone : (0049) 721 53 12 992 ; Télécopie : (0049) 721 53 12 993

sommaire

expression (liberté d')	p. 1	actualité sociale	p. 5
cité à comparaître	p. 1&2	graffiti	p. 6
les comptes 2002-2003	p. 1	affichage sauvage	p. 6
liberté d'expression en europe	p. 2	pentecôte 2003	p. 6
l'autre soir au conseil municipal	p. 3	irrespect	p. 7
information	p. 3	lir(?) en fête(?)	p. 7
que faire ?	p. 4	11 septembre	p. 8
modèle de lettre	p. 4	déménagement	p. 8
au courrier	p. 4&5	précédent	p. 8

DONS/ABONNEMENTS : 1, RUE SAINT-JEAN 67160 WISSENBURG

Les articles publiés dans "Pumpernickel" peuvent être reproduits sous réserve de mention de provenance.

abonnement :

1 an, 4 numéros : 2 euros. Abonnement de soutien : 5 euros

Pas avare de constatations, le conseil de la mairie continue : "La publication, au-delà de la moquerie qui consiste à baptiser (en raison de leur prénom) Monsieur le Maire "Roi-Pierre" et son premier adjoint Monsieur Richter "Prince-Joseph", s'adonne dans chacun des numéros, à une critique mordante systématique de l'action municipale." [Cette remarque amène la rédaction de Pumpnickel à s'interroger sur les lectures de la MUNICIPALITÉ dont le premier magistrat déclarait au téléphone en mars 2001 (voir Pumpnickel N°24) qu'il désirait ne "rien faire qui puisse crédibiliser ce journal." A l'époque, il n'avait pas précisé qu'il en était un lecteur fidèle et assidu. Mais au fait, où l'achetait-il ?] Puis on donne dans l'humanisme en parlant de l'usage qui veut que l'on admette une plus grande tolérance à l'égard des journaux satiriques. Merci Monsieur.

Monsieur le Maire de Wissembourg s'estime diffamé et/ou injurié comme personne publique et/ou comme simple particulier, on ne sait trop, parce que "Pumpnickel, en écrivant que l'ancien lycée a bien été bradé, veut donner l'illusion que la réglementation n'a pas été respectée et que la vente ne s'est pas effectuée de manière transparente". A vous d'apprécier, chers lecteurs ! Et on continue en dénonçant "le terme de favoritisme qui est en corrélation avec la vente du lycée et désigne bien le maire en première phrase. La vente du lycée est invoquée dans la troisième phrase et dès la quatrième l'accusation de favoritisme est formulée." Quand on vous disait qu'ils lisaient attentivement...

La diffamation ne suffisant pas, on y va de l'injure. De quoi s'agit-il ? "Etroitesse d'esprit, que l'Esprit descende et vienne illuminer cette cervelle en panne neuronale [on était en période de Pentecôte, et cela paraissait convenir], gazette qualifiée de nullissime [homophonie lointaine avec municipale, ndlr], ce qui renvoie aux qualités intellectuelles de son rédacteur en chef [Monsieur le Maire de Wissembourg], toutes expressions outrageantes."

Cet empilement permet à Monsieur le Maire de Wissembourg de demander 3 500 euros en réparation du préjudice subi.

On passe ensuite à Monsieur le Premier des Adjoints, Monsieur Richter. Il s'estime diffamé et/ou injurié parce qu'il est écrit "les nouveaux locaux que Prince-Joseph est en train de se faire rénover à nos frais, et dont une part est réservée à ses copains de la chambre de commerce et d'industrie (ce qui est faux, le journaliste confondant chambre de commerce et

chambre des métiers). Par un intéressant glissement sémantique, le conseil du Premier des Adjoints, Monsieur Richter, parvient à "démontrer" que cela revient à avoir écrit que Monsieur le Premier des Adjoints, Monsieur Richter est un coquin. Là encore, à chacun d'apprécier. De même, il serait sous-entendu que Monsieur le Premier des Adjoints, Monsieur Richter, tirerait un profit personnel de ces travaux, ce qui n'est évidemment pas le cas, comme chacun le pense. Mais a-t-on encore le droit de penser ?

Monsieur le Premier des Adjoints, Monsieur Richter ne semble pas non plus apprécier que l'on s'interroge sur le mode de désignation en France, des délégués composants le conseil de la communauté de commune qu'il préside. Ayant comparé ce système à celui en vigueur dans celui des pays du centralisme démocratique des partis bolcheviques, voilà que je l'aurais diffamé, ce qui lui permettra, comme à Monsieur le Maire de Wissembourg de fixer la réparation à 3 500 euros.

Pour ne pas être en reste, et comme on la comprend, la communauté de communes se joint à la démarche et réclame également les 3 500 euros qui semblent être la norme.

Avant d'indiquer " qu'ils n'entendent pas s'enrichir personnellement et qu'ils s'engagent sur l'honneur à reverser intégralement les sommes qui leur seront allouées au profit de la Croix rouge française", les demandeurs ne manquent pas de dénoncer ma lâcheté puisque les articles ne sont même pas signés. Fermez le ban !

Pour rétablir partiellement l'image de marque de Monsieur Bertrand et de Monsieur Richter il est opportun qu'une publication judiciaire de la décision de condamnation soit ordonnée non seulement dans le journal Pumpnickel mais aussi dans les Dernières Nouvelles d'Alsace [dans la limite de 4 000 euros est-il précisé ultérieurement]. Cette dernière attention conduit à s'interroger sur les réactions des lecteurs qui verront apparaître dans leur journal préféré le nom d'une publication dont on s'attache pourtant à ignorer l'existence, du moins localement. C'est amusant.

Voilà résumé et un peu commenté ce que l'on voudrait taire et cacher au regard critique des Wissembourgeois. Vous en trouverez tout le détail en passant rue Saint-Jean. N'hésitez pas à laisser vos commentaires qui seront une source précieuse d'arguments pour la suite des événements.

La liberté d'expression en Europe

LA CONVENTION européenne des droits de l'homme garantit aujourd'hui à quelque 800 millions d'Européens, vivant sur le territoire des 45 Etats membres du Conseil de l'Europe (il n'est pas nécessaire qu'ils en soient ressortissants) un certain nombre de droits civils et politiques dont le non-respect par ces Etats peut donner lieu à des condamnations par la Cour européenne des droits de l'homme.

Au nombre de ces droits et libertés figure la liberté d'expression que la Cour a qualifiée dans un arrêt célèbre, Handyside contre le Royaume-Uni, de l'un des fondements essentiels d'une société démocratique.

Cet article stipule : " Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière. Le présent article n'empêche pas les Etats de soumettre les entreprises de radiodiffusion, de cinéma ou de télévision à un régime d'autorisations.

L'exercice de ces libertés comportant des devoirs et des responsabilités peut être soumis à certaines formalités, conditions, restrictions ou sanctions prévues par la loi qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale ou à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la réputation ou des droits d'autrui, pour empêcher la divulgation d'informations confidentielles ou pour garantir l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire."

Le cadre est ainsi posé : la liberté d'expression est l'un des fondements de la démocratie. Pour limiter la liberté d'expression, y compris l'expression d'opinions qui peuvent être choquantes ou gênantes, comme l'a dit la Cour dans un autre arrêt, il faut des raisons sérieuses : menaces pour la sécurité nationale, l'intégrité du territoire et la sûreté de l'ordre public, ou protection de la réputation des personnes ou des droits d'autrui et enfin empêcher la divulgation d'informations confidentielles.

Mais cela n'est pas suffisant. Il faut aussi que les restrictions soient prévues par la loi.

Danielle Coin, Strasbourg

l'autre soir au conseil municipal

COMME certains d'entre vous l'ont déjà lu, c'est à une séance d'anthologie que les citoyens wissembourgeois étaient invités le 23 juillet dernier. Convoqué à la hâte pour examiner toute une série de demandes de subventions et questions diverses servant de paravent, il s'agissait surtout d'obtenir l'aval de l'assemblée pour que Bourgmestre et Premier Échevin puissent faire leur affaire à des gêneurs. Démarrage des hostilités à 17h30. Le public, malheureusement réduit à sa plus simple expression, en aura eu pour ses impôts. Qu'on en juge, et que chacun apprécie.

Premier point, répartition des subventions. Vingt-six mille euros ont été distribués jusqu'à la remarque du trésorier de la section tennis du Foyer rural d'Altenstadt sur le montant attribué, la moitié de celui de l'an dernier [environ 1 100 euros]. Ce ne sera pas sans répercussion sur la vie du club, sa politique d'animation et de formation. Bien qu'argumentée, cette fausse note n'a pas fait l'objet de débat. Les représentants de l'annexe comme on dit se sont contentés de la vague promesse du Premier Echevin d'un réexamen général avant de mêler leurs voix à celles du bel ensemble.

Second point : deux demandes de prise en charge. L'une de deux karatéka qui sont allés en Lituanie et l'autre plus curieuse de l'association "les amis du pays de wissembourg" : 1 500 euros pour participer à une animation autour du cheval dans le cadre de la journée du patrimoine [On finit par s'y perdre, mais si l'on comprend bien, l'argent qui manque pour faire fonctionner le tennis à Altenstadt pendant six mois sert à faire tourner des chevaux en bourrique pendant une journée.]. En toute illogique, les élus de l'annexe ont évi- demment voté pour.

Troisième point, les inévitables avenants aux marchés publics, toujours ennuyeux quand ils dépassent les 5% fatidiques.

Quatrième point, la réfection des berges de la Lauter, véritable travail de Sisyphe. Unanimité.

Cinquième point, on s'occupe de l'éclairage public, priorité de l'été. Heureusement tout le monde est d'accord.

Sixième point, convention classique avec l'ONF qui ne pose aucun problème.

Septième point, le déménagement de l'office de tourisme, encore une priorité, surtout après toutes les interrogations suscitées par le déroulement des dernières fêtes de Pentecôte. La procédure d'appel d'offre est déclarée infructueuse, et Monsieur le Bourgmestre est autorisé à la relancer. Tout le monde est d'accord.

Huitième point, qui donne décharge au Premier Echevin pour son action au CA de la SEMICAL. Tout va bien.

Neuvième point assez amusant avec la réapparition de Monsieur Rizotti qui s'était déjà illustré lors de la mise en place de l'impérissable parcours de découverte de Wissembourg. Il touchera près de 32 000 euros pour "la réalisation d'un guide de l'usager [qui nous manquait terriblement, ndlr] qui suit la mise en place d'une charte de qualité pour la protection du patrimoine architectural et urbain." Doit-on préciser que les frais d'impression de ce fascicule viendront en sus...

Dixième point, celui des procédures contentieuses [Distribution préalable d'exemplaires photocopiés de Pumpernickel et de Tonic]. Intervention du maire délégué d'Altenstadt "au nom des conseillers municipaux" selon lesquels "...Tonic et Pumpernickel [" ce torchon !", comme s'est exclamée une adjointe] ont fait paraître des articles qui mettent en cause la gestion municipale par des élus municipaux. La nature de ces articles, qu'il appartiendra le cas échéant, à la justice de qualifier, nous conduit à envisager toute action judiciaire utile." Les élus de l'opposition ont essayé d'en savoir plus et de ramener l'affaire à ses justes proportions. Mais tout était bouclé. "Après en avoir délibéré, le CM décide (4 voix contre) de saisir la justice [...], d'autoriser le maire à défendre les intérêts de la ville et ceux des conseillers municipaux, [...], de prendre en compte les honoraires et frais de justice." [Chose étonnante, la plupart des conseillers municipaux de la majorité ayant pris part au vote, semblent avoir ignoré ce 23 juillet que tout cela allait déboucher sur une demande de réparation à hauteur de 15 000 euros. "On" a dû oublier de leur dire.]

Onzième point, il est décidé de dégager 58 000 euros pour donner une suite à une délibération du 26 septembre 2002 [déjà !] en confiant "la conduite d'opération en vue de l'aménagement des pénétrantes et des dessertes du secteur sud-est de Wissembourg à la DDE [...]. Pénétrantes, dessertes..."

Douzième point : la ville fait usage de son droit de préemption en achetant une maison à Altenstadt située sur le tracé du prochain accès routier direct au lycée [Comme chacun le sait, la situation actuelle est complètement ingérable du fait du choix inconséquent d'implantation du lycée dans un cul-de-sac. Une route traversera donc cet interstice de nature préservée désormais en sursis.]

Treizième point : gestion des personnels.

18h15, fin de la récréation.

Information

L'INITIATIVE judiciaire des hommes de la mairie a plongé la plupart d'entre vous dans une grande perplexité teintée d'incrédulité. Le premier commentaire se résume à cette question maintes fois entendue : "Mais quelle mouche les a donc piqués ?" Au-delà de la surprise, la question de l'information est revenue sans cesse. De ce côté, tout était en place pour que personne n'en sache rien. Période de vacances, service minimaliste des DNA qui se sont contentées d'une relation des faits aussi impersonnelle que possible, assortie d'une absence remarquable de recueil de réaction de la part des intéressés, *black-out* total depuis deux mois, la politique de communication de la *municipalité* à l'égard de ses sujets, pardon, de ses administrés a été exemplaire.

Mais il y a un autre point qui pose question comme on dit. Ainsi, à l'occasion d'une conversation un peu rude, l'adjointe à la culture déclarait qu'elle n'était "pas au courant de ce qui s'était passé lors du conseil municipal." C'est tout de même dommage pour quelqu'un qui appartient au premier cercle des décisions. Même son de cloche (sans jeu de mot, ndlr) de la part de l'adjoint au tourisme pourtant présent lors de cette lamentable séance. Les conseillers municipaux ne sont pas mieux traités, puisque deux d'entre eux affichaient un regard étonné quand ils apprirent l'ampleur des prétentions de la *municipalité*. On est conduit à demander si le préposé à l'accusation publique, Monsieur le Maire-Délégué de la commune associée d'Altenstadt, a bien compris ce qu'il a lu ou s'il découvrait au fil des lignes le projet qu'il était censé défendre... Comme ce sera la règle désormais dans ces colonnes, chacun appréciera.

Un sujet de satisfaction néanmoins, c'est que, quelle que soit leur appartenance, majorité ou opposition, conseillers de bases semblent être traités dans la même ignorance des réels projets de la *municipalité*. A l'instar de l'ensemble des citoyens de cette commune, n'en seraient-ils pas réduits à jouer le rôle de figurants dans ce qui pourrait ressembler à un exercice formel et minimum de la démocratie. Tout cela est évidemment interrogatif et comme ce sera la règle désormais dans ces colonnes, chacun est invité à se faire son opinion.

Dans cette nouvelle version du pot de fer et du pot de terre, n'apparaît-il pas que la mesure ne se cantonne pas uniquement à des demandes de réparation d'honneur à 3 500 euros pièce ? L'étouffement, le silence et le secret ont en tout cas fait rarement bon ménage avec la liberté.

Qu'est-ce qu'on peut faire ?

VOUS AVEZ ÉTÉ nombreux à poser cette question. La riposte, la défense, la résistance sont en train de s'organiser. Voici quelques possibilités qui pourront permettre à chacun selon ses envies, son temps ou ses moyens d'apporter son aide à cette petite feuille.

J'aimerais préciser d'abord que pour l'instant, les sommes engagées auprès de l'avocat sont modestes et ne nécessitent pas de collecte. Il sera toujours temps de s'énerver au bon moment. Merci cependant à celles et ceux d'entre vous qui m'ont adressé chèque et petit mot de réconfort à un moment de doute et d'abattement.

Vous pouvez tout simplement en parler autour de vous. La *municipalité* cherchant peut-être à tout faire pour que cela ne se sache pas, la seule circulation de l'information par des canaux informels et incontrôlables peut suffire à la faire revenir à des sentiments plus amicaux à l'égard d'adversaires qu'elle doit cesser de traiter comme des ennemis.

Vous pouvez également prendre votre plume et vous adresser directement au maire, à ses adjoints et aux conseillers municipaux de la majorité pour leur faire part de votre surprise, étonnement ou réprobation

quant à leur initiative. Une bonne rafale de lettres ne leur fera pas de mal, surtout s'ils sont sensibles à l'état de l'opinion publique. N'oubliez pas ce maire délégué d'Altenstadt qui a mené la charge lors du conseil du 23 juillet. Vous trouverez ci-dessous un modèle de lettre qu'un ami strasbourgeois a envoyé à Pumpernickel. Vous pouvez évidemment l'utiliser comme bon vous semble.

Un comité est en train de se mettre en place à Wissembourg. Sur l'initiative de quelques amis, et selon des modalités qui lui sont propres, il recueillera les soutiens de celles et ceux qui ne se satisfont pas de ce qui se passe. Soyez par conséquent à l'écoute de la ville si vous voulez les rejoindre.

Pour les amoureux de l'Internet, il existe encore la solution du courrier électronique adressé à la mairie. Cela offre l'avantage de la rapidité ainsi que de la démultiplication. Vous pouvez en effet communiquer votre lettre à vos amis en leur demandant de faire la même démarche qu'eux, etc. Aux dernières nouvelles, il apparaît que le maire de Wissembourg raffole de ce type de publicité pour ses méthodes...

Modèle de lettre, proposé par Han Grooten, Strasbourg

Objet: Citation à comparaître envoyée à M. Michon

Monsieur le Maire,

J'ai appris que M. Michon a été cité à comparaître, sur votre demande, le 20 octobre prochain en tant que rédacteur en chef du périodique Pumpernickel pour « propos diffamatoires et/ou injurieux ».

Sans entrer dans le détail des éléments qui reviennent dans votre accusation, je me permets de vous exprimer mon étonnement quant à cette accusation qui semble faire la confusion entre périodique classique et périodique satirique.

En tant que satiriques, les remarques incriminées ne me semblent pas à prendre dans leur sens premier comme ce serait le cas si elles étaient apparues dans un journal habituel. Je pense par ailleurs que le titulaire de toute fonction publique s'expose à la critique. A ma connaissance, un hebdomadaire comme le Canard Enchaîné ne souffre pas toutes les semaines d'une dizaine de citations à comparaître à la suite des propos qu'il tient.

Puis-je vous demander de bien vouloir répondre à M. Michon en termes équitables, c'est-à-dire par voie écrite, dans par exemple la presse quotidienne, le journal communal ou Pumpernickel et non par le biais d'une procédure par comparution qui apparaît comme démesurée.

Vous exprimant par avance, Monsieur le Maire, ma reconnaissance pour la suite favorable que vous voudrez bien donner à cette lettre, je vous prie de croire à l'expression de ma haute considération.



au courrier

CHER Pumpernickel, Depuis tant d'années que tu piques, accroches et griffes les notables et élus de ton village, il fallait te dire qu'un jour tu leur irriterais l'épiderme.

Notables et élus, élus et notables, l'un ne va pas sans l'autre. Qu'est-ce qu'un élu ? C'est une personne choisie par ses concitoyens, distinguée pour sa compétence, son efficacité ou sa probité. Le risque pour l'élu, c'est de se penser *a priori* compétent, efficace et parfaitement probe. "*Mes concitoyens ne me font-ils pas confiance ?*"

Dieu merci, beaucoup d'élus ont la modestie de se savoir faillibles et l'intelligence de se reconnaître limités. Au moins autant acceptent d'être la cible des critiques de ceux qui, concurrents ou adversaires, se font un devoir de leur rappeler leurs imperfections ou erreurs. Certains ont mesuré leur popularité à la place qui leur était réservée dans les 8 pages d'un hebdomadaire satirique paraissant le mercredi, allant jusqu'à regretter, au temps de leur retraite, ces années où ils étaient régulièrement éreintés.

Mais il en est qui n'ont pas l'envergure que tu leur as imprudemment prêtée. En égratignant ces gens, élus et réélus – finiront-ils honoraires ? –, en stigmatisant leurs travers et faiblesses, en dénonçant les petites libertés prises avec telle contrainte, tu leur as cruellement rappelé qu'il n'est pas de grand homme pour son valet de chambre (Victor Hugo) et qu'il ne suffit pas de ceindre l'écharpe tricolore pour devenir intouchable. Forts de la confiance de leurs concitoyens (belle formule !), ils utilisent le fait majoritaire pour le transformer en situation unanimiste où l'opposant est déviant, le rétif imbécile, le concurrent jaloux. Et quand ce mauvais esprit persiste et acquiert un peu d'audience, il n'est pas difficile de prêter attention à ceux qui proposent de s'en débarrasser. Alors, on tape, cogne et écrase, avec la maladresse que cela suppose quand on commet une erreur en le sachant, honteux d'avoir visé bien bas, en voulant mettre un prix à son honneur.

Bien sûr, on aimerait rire de tout cela. Mais on se demande ce que serait un village ou un pays où il ne serait plus possible de rappeler au triomphateur qu'il n'est qu'un homme, quand chacun aurait oublié que la liberté de la presse ne s'use que si l'on ne s'en sert pas. Espérons qu'un jour ils feront de la liberté et du respect un meilleur et plus honorable usage.

Régis Hulot

au courrier

CHER Pumpernickel,

Sans blague, c'est la meilleure ! On veut clore le bec à ton canard ! On t'accuse de crime de lèse-majesté, on te traîne devant les tribunaux... Je rêve...

Voilà huit ans que je déguste tes feuilles printanières et on veut m'ôter ce plaisir. Plus de nouvelles du microcosme wissembourgeois, plus de poil à gratter sur le consensus mou.

Et la liberté de blâme, que devient-elle ? Nos élus seraient-ils nos princes ? Va-t-on sacrifier notre indépendance sur l'autel des conformismes, mettre nos idées au garde-à-vous ?

Ce qui m'atterre enfin, c'est la mesqui-

nerie de la chose ; nos grands gouvernants se font brocarder à longueurs de journée dans tous les médias : être transformé en "guignol" est un bonheur pour eux, figurer dans le Canard enchaîné une consécration ; mais à Wissembourg, on ne mange pas de ce pain-là : la piqûre du cousin décliné des foudres olympiennes. C'est petit.

Voilà, j'ai vidé ma bile. Ne les laisse pas faire, bats-toi, le jeu en vaut la chandelle.

Macte animo, generose puer.^(*)

Pierre Kochersberger

(*) : de Virgile, et qui peut se traduire librement par : "Courage, mon gars"

Et pourquoi s'en priver, vous avez été quelques-uns à m'adresser le petit mot qui change tout, par poste, par courrier électronique, et ça requinque. Merci.

... L'indemnité réclamée par nos élus (qui ne sont pas forcément les miens...) me paraît tellement délirantepar rapport aux faits qui te sont reprochésque j'ai du mal à terminer ce petit mot d'amitiés sans m'énerver.

Du calme, restons calmes...

... Alors voilà, ils ont craqué. Bien entendu, si'l le faut, nous serons là, mais dis-nous comment.

A très bientôt...

Actualité sociale

LE 4 septembre dernier, les DNA rapportaient la mise en liquidation et le "déménagement" de l'entreprise "Bois de France". Au passage, 50 salariés étaient jetés à la rue après avoir touché un dernier demi-mois de salaire. Ce comportement a amené, dans un passé récent (Métaleurop ou Flodor), le président de la République à parler des "patrons voyous" comme il avait qualifié d'armateurs voyous les responsables de la pollution du pétrolier "Prestige". Laissons-lui la responsabilité du choix de ses mots, en espérant qu'il ne se trouvera pas quelqu'un pour lui réclamer réparation...

Pour revenir à cette entreprise locale, n'est-il pas remarquable et étonnant que les responsables politiques locaux n'aient rien vu venir, eux qui sont rarement avars de cachotteries sur les prestigieux contacts qu'ils ont avec les plus importantes autorités régionales ou nationales. On n'oubliera pas non plus les chefs d'entreprise locaux qui ne pouvaient pas ne pas savoir, et qui auraient pu faire le siège des responsables politiques pour aider à trouver une solution acceptable et surtout respectueuse des employés de "Bois de France". Car à en croire les DNA, les difficultés étaient apparues plusieurs mois auparavant. N'aurait-il pas été judicieux que des élus conscients de leurs responsabilités réunissent avant qu'il ne soit trop tard, l'ensemble des parties concernées et mettent en branle, avant la catastrophe, les dispositifs financiers en particulier, qui

l'auraient peut-être évitée ? Et pour marquer le coup, n'auraient-ils pas pu, lors d'un conseil municipal, le 23 juillet par exemple, au lieu de s'en prendre à l'ironie et à l'insolence, envoyer un message déterminé affirmant par exemple qu'ils feraient tout pour sauver ces 50 emplois ? [ce n'est que deux mois plus tard qu'ils se réveilleront] Ce ne sont évidemment que des questions et des suggestions ...

En lieu et place, nous aurons droit au silence, et, venons-nous de l'apprendre, au travail de l'ombre. Dans son édition du 20 septembre, les DNA répercutent un communiqué de la municipalité qui tend à rassurer la population, et peut-être les salariés. On apprend qu'une salle de la mairie est mise à leur disposition et, preuve de l'intérêt que les élus portent au triste sort des victimes de la politique néolibérale paneuropéenne, que deux ou trois réunions s'y sont déjà tenues. On semble en être à la disparition pure et simple puisqu'une cellule de reclassement serait en cours de mise en place.

Ce communiqué tombe à point nommé. Pourquoi ? Il apparaît comme une sorte de réponse préalable au texte déposé par les élus de l'opposition (avant le 15 septembre 2003 au secrétariat de la mairie, délai de rigueur) en vue de sa publication dans la gazette ...bip...

Ah ! Qui sait comment fonctionne le journal du maire ? Obligé par la loi à laisser s'exprimer l'op-

position dans son bip... bip..., il contraint les élus à déposer leur texte à une certaine date alors que ceux-ci ne savent pas quand il sera publié. C'est sur le gâteau, il peut faire agréer cette tribune à la liberté décidément très encadrée d'un "La municipalité se réserve le droit de répondre dans le prochain numéro de la gazette." sans prendre la précaution d'un encadré, histoire de ne pas mélanger ce qui est écrit par les uns et les autres.

Bref, la *Municipalité* n'aurait-elle été un peu inquiète de constater que l'opposition déclare que "en élus responsables et conscients de leurs responsabilités, [elle] demandera par conséquent des comptes à ceux qui choisissent de dépenser des milliers d'euros pour une petite histoire de susceptibilité mal placée plutôt que de prendre réellement en main le destin de dizaines de familles confrontées à la peur du lendemain" ? Ne semble-t-elle pas espérer couper l'herbe sous le pied à ceux qui n'ont évidemment pas le monopole de la défense des salariés mais qui font néanmoins la démonstration qu'elle les préoccupe.

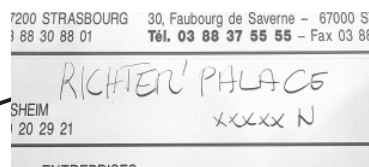
La *Municipalité* savait-elle que Pumpernickel a également été destinataire du texte et qu'il peut, sans craindre qui ou quoi que ce soit, donner à ses lecteurs quelques éléments supplémentaires qui leur permettront d'apprécier les comportements des uns et des autres à leur juste valeur.

Graffiti

LUNE des raisons de l'ire municipale est peut-être d'avoir attiré l'attention sur le changement d'affectation de l'ex-école Ohleyer, promue "Siège de la Communauté de Commune du Pays de Wissembourg" (CCPW). Les travaux de refonte complète du bâtiment pour y loger les services administratifs et le président ont de quoi en interroger plus d'un, surtout en période de compression budgétaire. Ce qui a naturellement amené à parler du palais (ce substantif étant utilisé sur le mode ironique, précisons-le pour ceux qui n'auraient pas compris). L'expression a fait florès en ville, accolé au nom de celui qui devait occuper les lieux. Mais qu'y peut-on ? Un Wissembourgeois s'est même laissé aller jusqu'à écrire

"RICHTER PALACE I I I I I N" (voir ci-dessous) sur le panneau de chantier qui joute le bâtiment. C'en était vraiment de trop d'insolence. L'inscription n'aura été visible que quelques jours puisqu'elle a été recouverte depuis d'une bande collante inarrachable, masquant l'outrage à la personne. Que l'on se rassure, Pumpnickel ne fait aucun commentaire, il rapporte un fait que chacun est invité à apprécier.

Par ailleurs, un ami bien au fait de la réglementation m'a rappelé que les panneaux de chantier ne doivent comporter ni rature, ni rajouts, ni masques, ni... sous peine de nullité. Au nom de la légalité, ne serait-il pas judicieux de remplacer ledit panneau ?



Cachez ce graffiti, que nous ne saurions voir... !

Affichage sauvage

DEUX panneaux publicitaires trônent à quelques mètres du chantier du futur siège de la CCPW. Ils sont entourés d'affiches vantant les mérites d'un parti politique qui a bâti son fonds de commerce populacrier et racoleur sur le respect, essentiellement par les autres, de la loi et de l'ordre, tendance extrêmement musclée, quand ils n'appellent pas à faire le vide en priant les immigrés de "dégager" du paysage ! Il est également remarquable que cet affichage est régulièrement "entretenu" par de nouvelles créatures ou slogans.

Ces tenants de l'ordre moral et pudibon y exhibent une demoiselle qui, nous présentant sa poitrine, fort jolie au demeurant, semble dans les meilleures dispositions pour peu que nous fassions allégeance au guide qu'elle semble révéler. Ces affiches, dont quelques exemplaires ont aussi recouvert la colonne Morice de la place de la Fausse-Porte, constituent des infractions. Elles

6 devraient valoir au parti en question des poursuites judiciaires qui ne lui

rappelleraient que la loi n'est pas faite uniquement pour les autres et qu'à force de l'invoquer, elle peut aussi finir par se retourner contre lui. Encore faudrait-il que les autorités locales ou nationales aient la volonté de le décider. Mais elles ont tant à faire qu'elles ne peuvent être au four et au moulin. On ne peut à la fois s'attaquer à plus faible et prétendre faire entendre raison à plus fort. A moins que ce type de démonstration ne les gêne pas plus que ça et qu'elles s'y reconnaissent, allez savoir. C'est dommage pour ceux qui sont contraints de subir une nuisance majeure ainsi qu'un pied de nez à la loi.

Mais, que fait le gouvernement ?
Mais que fait la *municipalité* ?

Même remarque à Weiler où là-bas (mais c'est si loin...), c'est le panneau d'affichage officiel qui est le receptacle de ces "affiches".

Idem pour les abords du lycée ciblés depuis peu par les adeptes du désordre nouveau.

Pentecôte 2003

MAIS que s'est-il passé lors des dernières "festivités" de Pentecôte ? Pourquoi presses de propagande et de déférence entretiennent-elles cette atmosphère plombée qui n'annonce rien de bon [se traduisant par une rallonge de 32 000 euros !] ?

Tout a commencé avec "l'idée" de Raffarin de supprimer un jour de congé pour faire payer par les salariés les incohérences de sa politique en direction des personnes âgées, le coup de la vignette, comme en 1956. Le créatif de chez Jacques-Fabre proposait le lundi de Pentecôte. Aussitôt, le Landernau local s'est senti interpellé et a livré ses réflexions profondes. Après tout, comme dirait le Premier Echevin, cela permettrait de donner un coup de jeune aux manifestations qu'il préside avec l'autre depuis 1989, et dont il découvre qu'elles lassent le public. Et de proposer la résurrection des Monastiques, dont l'organisation réussie sur le plan de la fréquentation (des milliers de personnes serrées comme des harengs autour de l'abbatiale) s'est révélée assez acrobatique en termes légal et financier... Il y a parfois des rappels qu'il vaudrait mieux s'éviter.

Puis les rumeurs se sont fait insistantes sur la situation financière de cette Pentecôte dont l'organisation incombe au comité de fêtes. Ce dernier a d'ailleurs hérité d'une partie de la subvention du syndicat d'initiative, au titre du mal qu'il se donnait pour ordonnancer ce qui ressemblerait à un échec. Des contacts avec des associatifs très impliqués dans "la fête" corroborent d'ailleurs ces impressions. Engagés depuis des années, ils sont maintenant particulièrement fatigués de tenir à bout de bras ce qui sert de tribune à tel ou tel, n'ayant même pas le temps d'aller au vin d'honneur du dimanche matin... Dans leur bouche revient toujours le parallèle avec Seebach qui parvient à mobiliser plus de 600 bénévoles (pour une population de 1 800 habitants). En proportion, cela ferait 2 400 Wissembourgeois, on est loin du compte. Cela en dit long sur l'intérêt des locaux pour la répétition interminable du défilé des années passées.

Reste à trouver des solutions. Peut-on les espérer de ceux qui n'ont rien vu venir, ont organisé la rengaine et stérilisé l'inventivité ? Pour l'heure, ne parlant même pas de remise en question, et enfoncés dans une autosatisfaction inquiétante, ils ne semblent pas être les personnages de la situation.

irrespect

Ne pas se laisser abattre, à la brutalité ré-pondre par la dérision et l'ironie, en appeler à ceux qui se sont moqués, à juste titre, des

képis chamarrés et des discours ampoulés, tout est dit dans ce qui suit, qui n'a pas pris une ride en un siècle !

Chanson française : Les trois couleurs

Enfin, ça y est, on est en République
Tout marche bien, tout le monde est content.
Le président, ça s'est symbolique
Ne gagne plus que douze mille francs par an.
Aussi on a les retraites ouvrières
Dix sous par jour, ça s'est un vrai bonheur.
La nation française peut être vraiment fière,
Vive les trois couleurs !

Enfin, ça y est, on est en République
Tout marche bien, tout le monde est content.
Le directeur de l'Assistance publique
Ne touche plus que quarante-cinq mille francs.
Aussi l'on donne maintenant aux filles-mères
Afin qu'elles soient à l'abri du malheur
Trois francs par mois, c'est humanitaire !
Vive les trois couleurs !

Enfin, ça y est, on est en République
Tout marche bien, tout le monde est content.
Nos députés, ça s'est magnifique
Ne gagnent plus que quinze mille francs par an.
Aussi on peut augmenter les salaires
Des cantonniers et des pauvres facteurs.
Cinquante sous, j'crois qu'ça peut leur plaire !
Vive les trois couleurs !

Enfin, ça y est, on est en République
Tout marche bien, tout le monde est content.
Monsieur Deibler avec sa mécanique
Nous coûte à peine soixante mille francs par an.
Ah ! S'il fallait qu'il coupe toutes les têtes
De tous les gens qui furent les amants de cœur
De Madame Steinheil faudrait vingt lunettes,
De toutes les couleurs !

Enfin, ça y est, on est en République
Tout marche bien, tout le monde est content.
Nos cuirassés, ça s'est magnifique
Ne coûtent pas plus de trente millions par an.
Ils sont d'une force extraordinaire
Même en temps de paix, ils sèment la terreur :
Les canons éclatent, ainsi que les chaudières !
Vive les trois couleurs !

Montéhus, 1910

Montéhus (Gaston Brunshwig, dit) :
Auteur, compositeur et interprète français
(1872 - 1952).
Avec des chansons empreintes d'anticléricalisme, d'antiparlementarisme et d'antimi-

litarisme (*La grève des Mères*), il fut le chanteur social et engagé le plus populaire au début du XX^{ème} siècle (*Gloire au 17^{ème}*, 1908 ; *Victoire sociale* 1909).
Petit Robert des noms propres

Lire (?) en fête (?)

LA dernière édition locale de cette manifestation nationale d'écriture, de lecture et de poésie avait suscité de nombreuses interrogations parmi celles et ceux qui ont l'habitude de fréquenter ce type d'événements. En décembre 2001, Pumpnickel s'était fait l'écho des réticences de ceux que le rouleau compresseur financier de l'armée de l'air avait poussés dehors. Cette année, c'est un véritable feu d'artifices qui est proposé sur un intitulé étonnant, "*les ailes de la liberté*". Vendredi on rencontrera Christian Marin qui parraine l'opération, connu pour sa contribution littéraire comme interprète de Laverdure dans "les chevaliers du ciel", bande dessinée à la gloire de la force de frappe. Un film sera présenté sur "Concorde, mythe et liberté" suivi d'un débat où l'on s'abstiendra probablement de parler de désastre financier et commercial (coût : environ 30 milliards d'euros).

Samedi 19 octobre, nous enchaînerons avec une conférence sur l'énergie éolienne (ailes ?, liberté ?), suivie d'une causerie animée par le général Risso sur le rôle des aviateurs français lors de la Libération qui cédera la place à J. Noetinger, auteur réputé, qui nous entretiendra sur le thème du "non à l'oubli..." en matière d'aéronautique.

Pour nous reposer de ces exténuantes réflexions intellectuelles, nous pourrions aller voir des modèles réduits évoluer à Wissembourg et Oberhoffen. Le soir, ce sera "le peuple migrateur" qui présente des oiseaux dressés *drivés* par des ULM munis de caméras dans une sorte d'ode *new age* et politiquement correcte.

Rebelote dimanche avec aéromodélisme, *show* aérien, puis remise de prix sous la présidence du général Risso.

Chose curieuse, il restera un peu de place pour les livres et l'écriture, jeudi en fin d'après-midi au collège ("*qui a tenu à faire quelque chose, alors on verra bien de quoi ils sont capables*"), comme le déclarait le capitaine en uniforme lors de la présentation de la saison du Relais culturel. Merci pour les enfants et leurs professeurs...), ainsi qu'en matinées avec les contributions des écoles locales. On lira même des contes, incroyable !

Comme cela a été rappelé, "Lire en fête" est une initiative (et pas une opération de relation publique) culturelle du ministère de l'Education nationale. Elle doit permettre aux enfants de (re)découvrir le goût de la lecture et de la création littéraire. Ils doivent être au centre de l'événement dont ils sont les acteurs et pas les instruments. C'est partout ailleurs en France un grand moment de communion artistique et de sensibilité. En aucun cas en marchant au pas !

11 septembre

CETTE année, le 11 septembre avait 30 ans. Par ces étonnantes coïncidences (comme c'est également le cas avec le 9 novembre), cette date avait été éclipsée par le double attentat de New York. Mais pour beaucoup de défenseurs de la justice sociale et de l'espérance populaire, il est resté la date funeste de l'écrasement par la force, la brutalité, la torture et l'exil de l'expérience de l'Unité populaire chilienne et le suicide du président Salvador Allende. Pour une fois, et alors que les cérémonies de commémoration aux Etats-Unis donnaient des signes d'essoufflement, Monsieur G. W. Bush ne se déplaçant même pas à "Ground Zero" pour s'y recueillir, les media ont largement couvert cette sombre page de l'histoire chilienne. Tout ce qui était plus ou moins refoulé de l'engagement nord-américain dans la lutte contre-révolutionnaire est ressorti, avec les colonnes des escadrons de la mort, le plan Condor (à l'élaboration duquel des militaires français auraient largement contribué) qui a dévasté l'ensemble du continent sud-américain, les "disparitions" et tout leur cortège d'horreur.

L'observateur peut être interrogé par le décalage entre la haine de la réaction emmenée par Monsieur Pinochet et la confiance des détenteurs du pouvoir constitutionnel. Alors que jusqu'au dernier moment paraît-il, Salvador Allende aurait refusé d'envisager la trahison de celui qu'il avait nommé à la tête de forces armées pourtant

réputées pour leur loyauté à l'égard de la démocratie, les exactions à l'encontre des partisans réels ou supposés de la gauche chilienne ont commencé dès les premiers instants de l'insurrection des putschistes. On s'est vite retrouvé dans une spirale de revanche et de règlements de comptes analogues à ce qu'avait connu l'Espagne pendant et surtout après la guerre civile. Il s'est même trouvé en France de nombreux hommes politiques de droite pour se féliciter du point final et définitif à ces prétentions qui s'appelaient réforme agraire, démocratie participative, nationalisation de richesses minières, droit à la santé et à l'instruction, etc.

Pour qui a (ré)écouté les témoignages des Chiliens réfugiés chez nous pendant les années sombres, il reste aussi quelques sujets de fierté, comme le rôle de notre ambassadeur à Santiago qui a déployé d'incroyables efforts pour sauver des dizaines de proscrits en leur procurant des sauf-conduits. Ou celui du nonce apostolique qui avait installé une échelle contre le mur mitoyen de l'ambassade de France, permettant aux fugitifs de déjouer la surveillance de la police et de l'armée.

Il reste que ces années ont forcément été trop longues à ceux qui ont eu à endurer le pire. Et que les accusations qui vaudront peut-être à un ancien président de la République française ainsi qu'à l'un de ses anciens ministres de la défense apporte une zone d'ombre supplémentaire dont nous nous serions bien passés

Déminage : question de vie ou de mort

SAMEDI 4 octobre, nous sommes invités à venir déposer des paires de chaussures (*), comme dans 30 villes de France, pour construire la neuvième pyramide en hommage aux victimes des mines antipersonnel. **Handicap International** [www.handicap-international.org, 0 811 88 87 86] refuse la fatalité qui devrait condamner les habitants de plus de 90 pays à vivre avec des engins de mort construits le plus souvent dans les pays "civilisés", les nôtres. Chaque année, ce sont des milliers de nouvelles victimes qui sont amputées et doivent ensuite conjuguer leur vie avec un handicap qui aurait pu leur être évité. Pour cela, il est impératif d'accélérer et de renforcer les opérations de déminage dans tous les pays où le problème se pose. Les états développés, et la France en particulier, doivent mettre fin aux conséquences intolérables de ces armes, en finançant le déminage. Il est urgent de rappeler aux états qu'ils doi-

vent respecter le droit international, en particulier le traité d'interdiction qui établit l'illegalité internationale de type de munition. Il reste à convaincre près de 50 pays de s'y conformer, en particulier les Etats-Unis, la Chine et la Russie. Cette action civique peut largement y contribuer.

Lors de cette journée, chacun est invité à s'informer sur l'actualité des ravages causés par cette guerre sournoise ainsi que des actions menées par **Handicap International** pour venir en aide aux victimes, les soigner, les appareiller et les former aux techniques de déminage. Il est également possible de se joindre à la pétition "**Pour une Terre sans mines**" qui a déjà recueilli plus d'un million de signatures en France.

(*) : à l'issue de cette journée, les chaussures seront récupérées par des organisations caritatives et distribuées aux plus démunis

Précédent

CE n'est évidemment pas la première fois que le pouvoir s'en prend à la satire. « En 1961, "Le Canard enchaîné" est traîné en justice pour atteinte à l'honneur de l'armée [pour avoir écrit qu'il y a parmi les militaires "d'épais-ses brutes, de consternants imbéciles et professionnels du carnage "]. Condamné à 1 000 francs d'amende [soit deux mois de salaire minimum], le procureur fait comprendre au "Canard" qu'il est toléré et qu'il a de la chance de l'être. Le "Canard" riposte : il ne réclame pas la tolérance, il exige la liberté.

Bernard Béguin, éditorialiste à "La Tribune de Genève", écrivit à l'époque : *"Un journal satirique, en période normale, c'est un divertissement anodin. Les hommes politiques intelligents se félicitent d'y être épinglés, car c'est la marque qu'ils sont devenus populaires. Mais lorsque le non-conformisme passe du divertissement au principe, c'est qu'on n'est plus en temps normal. [...]"* "Le Canard" est devenu le pain hebdomadaire d'un public que laisse l'expression des doctrines officielles.

Cette fonction, le journal satirique la doit à l'excès de conformisme qui pèse sur la vie publique. Il prend une valeur de symbole, comme Gavroche sur sa barricade. [...]" Si le pouvoir devait le menacer dans son existence, il y aurait une réaction de sympathie, de soutien, comme si chacun avait sa part de liberté personnelle menacée avec celle du journal. [...] La France doit se servir de la liberté, de peur qu'elle ne s'use." » in "Le Canard enchaîné", numéro spécial "de Gaulle", 13 juin 1990

Pumpernickel ne prétend pas se hisser au niveau du "Canard", ce serait une faute de goût majeure. Mais la brutalité d'une attaque disproportionnée oblige à chercher des précédents. Malheureusement pour ceux qui s'en prennent, avec des moyens et des ambitions démesurées, à invraisemblablement moins fort qu'eux, il devient nécessaire de faire les parallèles et de préciser les contextes. Le contempteur local du général de Gaulle, en utilisant les mêmes procédés ne craint-il pas de s'exposer au même type de conséquences ? La justice tranchera sur qui a le droit de dire quoi, et surtout qui peut déclencher un feu tous azimuts sans coup de semonce ni avertissement.

Un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès, dit-on. Dans ce qui ressemble à un boomerang, l'heure ne serait-elle pas à un retour à la mesure, au dialogue, à la conversation ?